Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER SPRAY ADHESIVE

Date de création/révision: 04.10.11 Version: 1.0

produit : Ref.Nr.:

UDS000129\_2\_20111004

Remplace: UK10427

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

#### PROPOWER SPRAY ADHESIVE

Aérosol

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adhésifs

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROPOWER Premier Farnell plc 150 Armley Road LEEDS LS12 2QQ

Tel.: +44 (0) 870 129 8608

Fax

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 870 202530

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé: R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

produit:

PROPOWER SPRAY ADHESIVE

Date de création/révision: 04.10.11 Version: 1.0

UDS000129 2 20111004 Ref.Nr.:

UK10427 Remplace:

Physique: R12: Extrêmement inflammable.

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets **Environnement:** 

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE Symbol(s) de danger :

Phrases de risque (R): R12: Extrêmement inflammable.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de conseils de prudence (S):

S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eléments supplémentairs relatives aux générateurs d?aérosols 75/324/CEE:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas d'étiquetage suivant la directive exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Autres éléments supplémentairs d'étiquetage: Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des

récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne

67/548 Annexe VI 9.4)

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91- 4	270- 990-9	30-60	F+	12	К
acétone; diméthylcétone	67-64-1	200- 662-2	<20	F,Xi	11-36-66-67	А
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53- 9	295- 434-2	<15	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	В,Р
cyclohexane	110-82-7	203-	1-5	F,Xn,N	11-38-50/53-65-67	Α

#### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER SPRAY ADHESIVE produit:

Date de création/révision: 04.10.11 Version: 1.0

UDS000129 2 20111004 Ref.Nr.:

UK10427 Remplace:

	806-2	2			
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49- 0 265- 151-5	1-5	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	В,Р
n-hexane	110-54-3 203- 777-6	0-1	F,Xn,N	11-38-48/20-62-65-67- 51/53	А

#### **Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B: substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

P: la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
acétone; diméthylcétone	0 <mark>1-2119471330-49</mark>	67- 64-1	200- 662-2	<20	Flam. Liq. 2,Eye Irrit. 2,STOT SE 3	H225,H319,H336	A
cyclohexane		110- 82-7	203- 806-2	1-5	Flam. Liq. 2,Asp. Tox. 1,Skin Irrit. 2,STOT SE 3,Aquatic Acute 1,Aquatic Chronic 1	H225,H304,H315,H336,H400,H410	A
n-hexane		110- 54-3	203- 777-6	0-1	Flam. Liq. 2,Repr. 2,Asp. Tox. 1,STOT RE 2,Skin Irrit. 2,STOT SE 3,Aquatic Chronic 2	H225,H361f,H304,H373,H315,H336,H411	A

### SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup

d'eau

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec la peau : Laver au savon.

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Ingestion: Il ne se produira probablement pas d'ingestion

En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les

poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de

tête et étourdissements

Ingestion: Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie

Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Peut entraîner irritation.

Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Peut entraîner irritation.

Symptômes: rougeur, douleur.

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

<sup>(\*</sup> Explication des phrases: chapitre 16)

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER SPRAY ADHESIVE

Date de création/révision : 04.10.11 Version : 1.0

produit : Ref.Nr.:

UDS000129 2 20111004

Remplace: UK10427

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangeureux CO.CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

4	/	10

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

produit:

PROPOWER SPRAY ADHESIVE

Date de création/révision : 04.10.11 Version : 1.0

**Ref.Nr.:** UDS000129\_2\_20111004

Remplace: UK10427

L'équipment devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/?/antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
n-hexane	110-54-3	VME	20 ppm
cyclohexane	110-82-7	VME	200 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
n-hexane	110-54-3	VME	50 ppm
cyclohexane	110-82-7	VME	300 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
		VLE	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
n-hexane	110-54-3	VME	50 ppm
cyclohexane	110-82-7	VME	200 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53-9	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
n-hexane	110-54-3	VME	50 ppm
cyclohexane	110-82-7	VME	300 ppm
		VLE	375 ppm

5 / 10	

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER SPRAY ADHESIVE

Date de création/révision: 04.10.11 Version: 1.0

produit : PROPOW UDS00012

UDS000129\_2\_20111004

Remplace: UK10427

naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1 <mark>500 mg/m3</mark>
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1 <mark>210 mg/m3</mark>
		VLE	2 <mark>420 mg/m3</mark>
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré (benzène<0.1%)	92045-53-9	VME	1 <mark>000 mg/m3</mark>
		VLE	1 <mark>500 mg/m3</mark>

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate

**inhalation:** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

la peau et les mains : Porter des gants

(nitrile)

les yeux : Porter des lunettes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect : état physique :** Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.

couleur :Jaune.odeur :Solvant.pH :Non applicable.Point/intervalle d'ébullition :56 °C Pointd'éclair :- 18 °CVitesse d'évaporation :Non connu.

Limites d'explosion : limite supérieure :

13 % 1.1 %

limite inférieure : 1.1 %

Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 0.8 g/cm3.

Hydrosolubilité: Non miscible à l'eau

Auto-inflammabilité: > 200 °C Viscosité: 80 - 120 mPa.s.

### 9.2. Autres informations

**COV**: 560 g/l

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

- <u>-</u>		
	6 / 10	
	0 / 10	

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER SPRAY ADHESIVE

Date de création/révision: 04.10.11 Version: 1.0

produit : Ref.Nr.:

UDS000129\_2\_20111004

Remplace: UK10427

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

**Ingestion :** Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie

Contact avec la peau : Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau,

conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite

**Contact avec les yeux :** Peut entraîner irritation.

### Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
cyclohexane	110-82-7	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
acétone; diméthylcétone	67-64-1	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

7 / 10	

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER SPRAY ADHESIVE

Date de création/révision: 04.10.11 Version: 1.0

produit : Ref.Nr.:

UDS000129\_2\_20111004

Remplace: UK10427

#### Donnés ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
cyclohexane	110-82-7	EC50 daphnia	0.9 mg/l
acétone; diméthylcétone	67-64-1	IC50 algae	> 100 mg/l
		LC50 fish	> 100 mg/l
		EC50 daphnia	> 100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non miscible à l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé: La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

### SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

8 / 10	
0 / 10	

Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

PROPOWER SPRAY ADHESIVE

UDS000129\_2\_20111004 Ref.Nr.:

Date de création/révision: 04.10.11 Version: 1.0

UK10427 Remplace:

Nom d"expédition: AEROSOLS, flammable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1 ADR/RID - Code de classification: 5F

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d''emballage: Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour	Non	
l'environement:	NOH	
IMDG - Marine pollutant:	No	
IATA/ICAO - Dangereux pour	Non	
l'environement:	NOH	

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D,S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.

Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols. Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	84

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

9 / 10	

### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

PROPOWER SPRAY ADHESIVE

Date de création/révision : 04.10.11 Version : 1.0

produit : Ref.Nr.:

UDS000129 2 20111004

Remplace: UK10427

### **SECTION 16: Autres informations**

\*Explication des phrase de risques:

R11: Facilement inflammable.

R12: Extrêmement inflammable.

R36: Irritant pour les yeux.

R38: Irritant pour la peau.

R62: Risque possible d'altération de la fertilité.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition

prolongée par inhalation.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53

\*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f: H361f

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit

sans la permission écrite de CRC.

Fiche de sécurité	Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31	